

Avis au public

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 13 mars 2026, a arrêté une modification du règlement-tarifs pour la vente de bois de chauffage.

Cette décision a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 24 avril 2026.

Les intéressés peuvent en prendre connaissance au Secrétariat communal, bureau A203.

Fait à Bettembourg, le 27 avril 2026.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.

Jean Marie JANS
Bourgmestre

